



**Organe subsidiaire de mise en œuvre
Quarante-quatrième session
Bonn, 16-26 mai 2016**

Point 7 a) de l'ordre du jour

**Questions relatives aux mécanismes prévus
par le Protocole de Kyoto**

**Examen des modalités et procédures d'application
du mécanisme pour un développement propre**

**Examen des modalités et procédures d'application
du mécanisme pour un développement propre**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. Conformément à la décision 4/CMP.9, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a poursuivi l'examen des modifications qui pourraient être apportées aux modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre (MDP).
2. Le SBI a demandé au secrétariat d'élaborer des projets de dispositions contenant des définitions et/ou des conditions, à un niveau de principe, concernant les programmes d'activités et le rôle des autorités nationales désignées pour compléter les modalités et procédures actuelles d'application du MDP, sur la base des règles existantes adoptées par le Conseil exécutif du MDP.
3. Le SBI a noté qu'il continuait d'y avoir des divergences de vues quant à la nécessité de procéder à d'autres modifications des modalités et procédures du MDP¹.
4. Le SBI a décidé de poursuivre et d'achever l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa quarante-cinquième session (novembre 2016).

¹ Notamment les points de vue exprimés par les Parties dans leurs communications portant sur ce point de l'ordre du jour (disponibles sur : http://unfccc.int/documentation/submissions_from_parties/items/8016.php et <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?showOnlyCurrentCalls=1&populateData=1&expectedsubmissionfrom=Parties&focalBodies=SBI>).

